



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE PRUNENNEC, MOZGALA, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI
Excusé : M. LE BOULC'H

PV du 22 mars 2022

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la Communauté des Communes du Dourdannais en Hurepoix
Fermeture du terrain de Breux Jouy du 20 septembre 2021 au 30 avril 2022.
L'équipe +45 ans de Saint Chéron jouera au stade municipal à Corbreuse.

Courriel de la Marie de Grigny

Le terrain d'honneur Jean Miaud étant en travaux, les rencontres :



Vétérans de Grigny US se joueront à 9h30 sur le terrain synthétique au stade Jean Miaud.
U18 de Grigny US se joueront à 11h sur le terrain synthétique au Parc des sports et Loisirs.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Equipements sportifs fermés les jours fériés suivants :

Lundi 18 avril 2022

Dimanche 1^{er} et 8 mai 2022

Jeudi 26 mai 2022

Lundi 6 juin 2022

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le club FC Villiers jouera au stade Louis Babin à la Norville.

Sous réserve des rencontres officielles du RC Arpajonnais.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Babin sera fermé du mercredi 20 avril au dimanche 8 mai 2022 inclus.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Faillu sera fermé du mardi 19 avril au dimanche 8 mai 2022 inclus.

Courriel de la Mairie de Boissy-sous -Saint-Yon

Fermeture du terrain d'entraînement jusqu'à la mi-avril.

Le terrain d'honneur reste disponible.

Arrêté Municipal de fermeture du complexe sportif Stéphane Diagana le 27 mars 2022

COUPES

¼ FINALE

U14 LE 16 AVRIL 2022

¼ FINALE TOUTES CATEGORIES

LE 17 AVRIL 2022

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 12 MARS 2022

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

U15 F A 8 * Poule B

Grigny US 2 / Orsay Bures FC 1

Reprise du dossier

2^{ème} et dernière demande



La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF), ainsi que le résultat de la rencontre.

VYC 1 / U15 CO 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

FMI NON PARVENUE DU 19 MARS 2022

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

U18 F A 8

U15 CO 1 / Longjumeau FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Match remis du 19 mars 2022 à jouer le 23 avril 2022

Boissy Ss/ St Yon 1 / Etampes FC 1 * Seniors F A 11 * D1

Match n° 24318793 du 19 mars 2022

Etampes FC 1 / Arpajonnais RC 1 * U15 F A 8 * Poule A

Courriel d'Arpajonnais RC, en date du 18 mars 2022, à 09 h 28, nous informant du forfait avisé de son équipe U15 F A 8.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait d'Arpajonnais RC 1.

Match n° 24178018 du 2 avril 2022

Boissy Ss/ St Yon 2 / Longjumeau FC 1 * U18 F A 8

Courriel de la Mairie de Boissy-Sous-Saint-Yon, nous informant de la fermeture du terrain de football n°2 pour travaux.

La Commission reporte la rencontre au 23 avril 2022.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 13 MARS 2022

D1

Evry FC 2 / Igny AFC 2

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 20 mars 2022 à 11 h 55.

Amende pour transmission tardive à Evry FC.



D2/A

Etampes FC 2 / Linas Montlhéry ESA 3

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 18 mars 2022 à 22 h 48.

Amende pour transmission tardive à Etampes FC.

D2/B

Ballainvilliers AS 1 / Soisy sur Seine AS 1

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 17 mars 2022 à 07 h 59.

Amende pour transmission tardive à Ballainvilliers AS.

D4/A

Morsang sur Orge FC 2 / Ballainvilliers AS 2

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 19 mars 2022 à 13 h 56.

Amende pour transmission tardive à Morsang sur Orge FC.

D5/C

Epinay Athlético FC 2 / SO Vertois 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

2^{ème} avertissement et amende à Epinay Athlético FC pour absence de la tablette.

FMI NON PARVENUES DU 20 MARS 2022

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

D2/B

Boussy-Quincy FC 1 / Ballainvilliers AS 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

D4/B

Ulis CO 3 / Draveil FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

TI 72 h du 20 mars 2022 à jouer à une date ultérieure

Itteville-Ballancourt 1 / Boussy-Quincy FC 2 * D3/A



Demandes de changement de terrain via Footclubs

Gif SFOC 1 / Etampes FC 2 * D2/A

Aigle Fertoise 1 / Epinay Athlético FC 1 * D3/B

Orsay Bures FC 2 / Lissois FC 2 * D4/A

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Brétigny FCS 2 / Palaiseau US 2 * D1

Brétigny FCS 2 / Wissous FC 1 * D1

Accord de la Commission.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Sud Essonne 1 / MNVDB FC 1 * D2/A * Du 1^{er} mai 2022 (match remis) au 22 mai 2022

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Savigny Foot CO 1 / Verrières le Buisson 1 * D1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Dourdan Sports 1 / Orsay Bures FC 1 * D1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23751083 du 20 février 2022

Val Yerres Crosne 2 / Viry Chatillon ES 2 * D1

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements, en date du 10 mars 2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission et dit :

Match perdu par pénalité à Val Yerres Crosne 2 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à Viry Chatillon ES 2 (3 points, 1 but).

Match n° 23751033 du 20 mars 2022

Orsay Bures FC 1 / Val Yerres Crosne 2 * D1

Demande d'Orsay Bures FC de changement d'heure via Footclubs.

Accord de Val Yerres Crosne.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à Orsay Bures FC pour demande tardive.

Match n° 23554246 du 6 mars 2022 reporté sans date

Itteville-Ballancourt 2 / Corbeil AC 1 * D5/B

La Commission demande aux clubs concernés de contacter leurs adversaires pour trouver un accord sur d'autres dates de jeu avant le 29 mai 2022.

La demande de modifications devra parvenir au Secrétariat du District au plus tard 5 jours précédant la rencontre (accord des deux clubs indispensable).



Match n° 23751348 du 20 mars 2022

Lissois FC 1 / Ris Orangis US 1 * D2/A

Courriels de Lissois FC et de Ris Orangis US.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La rencontre est reportée au 1^{er} mai 2022 à 16 h.

Match n° 23553557 du 20 mars 2022 reporté sans date

Itteville-Ballancourt 1 / Boussy-Quincy FC 2 * D3/A

La Commission demande aux clubs concernés de contacter leurs adversaires pour trouver un accord sur d'autres dates de jeu avant le 29 mai 2022.

La demande de modifications devra parvenir au Secrétariat du District au plus tard 5 jours précédant la rencontre (accord des deux clubs indispensable).

Match n° 23554135 du 20 mars 2022

Gif SFOC 2 / Etampes FC 3 * D5/A

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait d'Etampes FC 3.

Amende réglementaire à Etampes FC.

Match n° 23554404 du 27 mars 2022

Lisses Foot 91 1 / Epinay Athlético FC 2 * D5/C

Courriel de la Mairie de Lisses.

La rencontre est reportée au 17 avril 2022 à 15 h.

Match n° 23554406 du 27 mars 2022

Lissois FC 3 / Draveil FC 3 * D5/C

Courriel de la Mairie de Lisses.

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

Match n° 23751605 du 3 avril 2022

Lissois FC 2 / Morsang sur Orge FC 2 * D4/A

Après lecture de la programmation des matches du Lissois FC, la Commission reporte la rencontre au 17 avril 2022 à 14 h.

CHAMPIONNAT CDM

Match n° 23873295 du 20 mars 2022

Plateau Saclay ES 5 / Les Lusitaniens 5 * D2

Demande de Plateau Saclay ES de changement de terrain via Footclubs.

Amende à Plateau Saclay ES pour demande tardive.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 12 MARS 2022

Problème de serveur rencontré pour la FMI.



D2/A

Courcouronnes FC 1 / Villabé ETS 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

D3/B

igny AFC 1 / Gif Sfoc 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Ulis CO 2 / Paray FC 1

Reprise du dossier

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF), ainsi que le résultat de la rencontre.

D3/C

Palaiseau-Villebon 3 / Ballancourt-Itteville 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

D4/A

Ste Geneviève Sports 2 / Benfica Yerres 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Trois Vallées-Ollainville 1 / Viry Chatillon ES 3

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

FMI NON PARVENUES DU 19 MARS 2022

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

D1

Brunoy FC 1 / Draveil FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



Ulis CO 1 / Evry FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

D2/A

Soisy sur Seine AS 1 / Brétigny FCS 3

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

D2/B

Evry FC 3 / Savigny Foot CO 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Juvisy Académie 1 / Viry Chatillon ES 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

D3/A

Evry FC 4 / MNVDB-Villejust 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Massy 91 FC 3 / Wissous FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

D3/B

SGSSP 1 / Fleury 91 FC 3

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

D4/A

Athis-Mons USO 1 / Trois Vallées-Ollainville 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Massy 91 FC 4 / Benfica Yerres 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.



Viry Chatillon ES 3 / Pays Limours ENT 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

D4/C

Epinais sur Orge SC 2 / Gif SFOC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Demande de changement de terrain via Footclubs

Paray FC 1 / Lissais-Vert 1 * D3/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Orsay Bures FC 1 / Massy 91 FC 3 * D3/A

Accord de la Commission.

Match n° 23535192 du 12 mars 2022

St Michel FC 91 1 / Milly Gatinais FC 1 * D3/C

Rapport de l'arbitre pour cette rencontre, nous informant d'une erreur sur le score de cette rencontre : Remerciements.

Le nouveau score est de :

St Michel FC 91 1 : 3 buts

Milly Gatinais FC 1 : 1 but

La Commission demande aux deux clubs pour sa réunion du 29 mars 2022 de confirmer le nouveau résultat.

Match n° 23533574 du 19 mars 2022

Révélation FA 1 / MNVDB-Villejust 2 * D4/C

Reprise du dossier.

Demande de Révélation FA de changement de date et d'heure via Footclubs pour jouer le 26 mars 2022 à 15 h.

Accord de MNVDB FC.

Refus de la Commission, Evry FC a un match programmé à 15 h en U15R sur le même terrain.

La Commission reporte la rencontre au 16 avril 2022 à 17h.

Match n° 23535199 du 19 mars 2022

Milly Gatinais FC 1 / Palaiseau-Villebon 3 * D3/C

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe Palaiseau-Villebon 3.

Amende réglementaire à Palaiseau US.

Frais d'arbitrage à la charge de Palaiseau US (Article 17.1 du Règlement RSG du DEF).



Match n° 23535100 du 26 mars 2022

Gif SFOC 1 / Fleury 91 FC 3 * D3/B

Demande de Gif SFOC de changement de date et d'heure via Footclubs.

Accord de Fleury 91 FC.

Refus de la Commission : Cette date est inscrite au Calendrier.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au Calendrier Général ne seront acceptées que si la date de jeu est avancée.

COUPE ESSONNE U16

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Grigny US / Epinay sur Orge SC

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 20 MARS 2022

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

D3/A

Grigny US 2 / Tremplin Foot 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Janville Lardy ALS 1 / Brunoy FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Soisy sur Seine AS 1 / Ris Orangis US 1 * D1

Paray FC 1 / Longjumeau FC 1 * D2/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Massy 91 FC 3 / Ris Orangis US 3 * D4/A

Accord de la Commission.

Match n° 23562244 du 13 mars 2022

Bondoufle AMC 1 / SGSSP 1 * D2/A

Reprise du dossier.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.



Courriel de Bondoufle AMC.

La Commission enregistre le résultat :

SGSSP 1 : 2 buts

Bondoufle AMC 1 : 1 but

Match n° 23555652 du 20 mars 2022

MNVDB-Villejust 2 / Vigneux FCO 2 * D4/A

Demande de MNVDB FC de changement d'heure et de terrain via Footclubs.

Accord de Vigneux FCO.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à MNVDB FC pour demande tardive.

Match n° 23562346 du 27 mars 2022

Savigny Foot CO 1 / Massy 91 FC 2 * D2/B

Demande de Savigny Foot CO de changement d'heure via Footclubs.

Au vu du motif invoqué (3 matches, le même jour, sur le même terrain), accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U18

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Paray FC 1 / St Michel FC 91 1 * D2/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Palaiseau US 2 / Orsay Bures FC 2 * D3/A

Accord de la Commission.

Match n° 23562606 remis au 23 mars 2022

Palaiseau US 2 / Portugais Ris Orangis US 1 * D3/A

Demande de Palaiseau US de changement de date via Footclubs pour jouer le 22 mai 2022.

Accord des Portugais Ris Orangis US.

Courriel de Palaiseau US.

La Commission fixe la rencontre au 17 avril 2022 à 15 h.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 20 MARS 2022

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

D4/B

Benfica Yerres 13 / Jeunesse Etampoise 12

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



Demandes de changement de terrain via Footclubs

Verrières le Buisson 11 / Plateau Saclay ES 11 * D1

Verrières le Buisson 12 / Soisy sur Seine AS 12 * D3/C

Plateau Saclay ES 12 / Athis-Mons USO 11 * D4/A

Accord de la Commission.

Match n° 23537754 du 20 mars 2022

Boussy-Quincy FC 11 / Vigneux CO 11 * D1

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 17 avril 2022.

Match n° 23561076 du 27 mars 2022

Lissois FC 11 / Orsay Bures FC 11 * D2/A

Arrêté Municipal de Fermeture des terrains du Complexe Sportif Stéphane Diagana, le 27 mars 2022.

La Commission fixe la rencontre le 17 avril 2022.

Match n° 23538416 du 27 mars 2022

Jeunesse Etampoise 12 / Bondoufle AMC 12 * D4/B

Demande de Bondoufle AMC d'inversion via Footclubs.

La Commission refuse la demande.

La Commission maintient la rencontre au stade Claude Minier à Etampes, le 27 mars 2022.

+55 ANS

Feuille de match non parvenue du 13 mars 2022 – 1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 29 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :

Milly Gatinais FC 10 / Villabé ETS 10 * Poule A

Match n° 23876049 du 27 mars 2022

Athis-Mons USO 10 / Morangis Chilly FC 10 * Poule B

Demande d'Athis-Mons USO de changement de date via Footclubs pour jouer le 22 mai 2022.

Au vu du motif invoqué, accord de la Commission.